

Séance du 27 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Jabreilles les Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CARRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 9

Date de la convocation du conseil municipal : 18.06.2018

PRESENTS : MM. Vincent CARRE, Eric REYGASSE, Joël GALLARD, Gérard BOUTHIER, Mme Patricia AMBAYRAC, Mme Marie-Martine LEBUGLE, M. Marc GIRARD et Mme Arlette DELHOTE.

ABSENTS : M. Philippe PECON.

M. Marc GIRARD a été élu secrétaire de séance.

2018/26 - Budget principal 2018 – Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2018 étant insuffisants, il est nécessaire de compléter les crédits autorisés comme ci-après :

Objet	Dépense (D) / Recette (R)	Diminution sur crédits		Augmentation des crédits		Section
		Article	Sommes en euros	Article	Sommes en euros	
Valeurs ctables des immobilisations cédées (tracteur SAME)	D			675 (042)	42075,28	Fonctionnement
Différences sur réalisations (tracteur SAME)	R			7761 (042)	32075,28	
Produits des cessions d'immobilisations (tracteur SAME)	R			775	10000,00	
Produits exceptionnels divers (Epareuse cédée)	R			7788	3500,00	
Carburants	D			60622	3500,00	

Autres installations, matériels et outillages techniques (tracteur SAME)	R			2158 (040)	42075,28	Investissement
Moins-value sur cession d'immobilisation (tracteur SAME)	D			192 (040)	32075,28	
Emprunts en euros	R	1641	10000,00			

L'Assemblée approuve les crédits ci-dessus à l'unanimité.

2018/27 - Budget annexe de l'eau 2018 – Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe de l'eau de l'exercice 2018 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet	Diminution sur crédits		Augmentation des crédits	
	Article	Sommes en euros	Article	Sommes en euros
Créances admises en non-valeur	6541	2500,00		
Reversement de la redevance de l'agence de l'eau			701249	2500,00

L'Assemblée approuve les virements ci-dessus à l'unanimité.

2018/28 - Prêt à taux bonifié par le Département - Modification.

Le Maire informe le Conseil Municipal que seuls des travaux d'équipement peuvent entrer dans le cadre du dispositif de bonification de prêts aux Communes, proposé par le Département de la Haute-Vienne.

Aussi, il demande aux conseillers municipaux de modifier la décision prise lors du Conseil municipal du 4 avril 2018 de financer l'acquisition d'un tracteur avec une épareuse par ce prêt bonifié. Il propose de demander ce prêt bonifié pour le financement de la construction du hangar communal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conditions générales des prêts, et après en avoir délibéré :

1. Demande à bénéficier d'un prêt bonifié par le Département en vue de financer une partie de la construction du hangar communal ;

2. Décide de contracter l'emprunt correspondant auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin aux conditions suivantes :
 - Montant du prêt : 6000,00 euros
 - Taux d'intérêt avant bonification : 1,75 %
 - Taux d'intérêt après bonification : 0,25 %
 - Durée : 10 ans
 - Périodicité : annuelle
 - Amortissement : progressif
 - Frais de dossiers : 50,00 euros
3. Autorise le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées.

2018/29 - Tarif du repas enfant à la cantine

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de modifier la délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2018 concernant le tarif du repas enfant à la cantine. De façon à suivre les années scolaires, il propose de porter le tarif de 3,00 euros le repas à compter de la rentrée de septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la date de mise en place du tarif de 3,00 euros par enfant pour le repas à la cantine à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

2018/30 - Dénomination et numérotation des voies

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de mettre en place la dénomination des voies ou tout au moins la numérotation des maisons dans chaque village de la commune. Ainsi les entreprises qui proposeront, à compter de la fin de l'année 2019, des connexions internet à haut débit via la fibre optique, pourront commercialiser des branchements avec une adresse précise.

2018/31 - Plan local d'urbanisme – Convention avec la DDT 87

Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal (décision du 24 novembre 2017) de mettre en place un plan local d'urbanisme sur la commune.

Dans ce cadre, il propose de solliciter les services de l'Etat (direction départementale des territoires de la Haute-Vienne) qui pourra assister la Municipalité pour :

- la mise en place de son projet territorial,
- sur le déroulement de la procédure antérieure à ce plan,
- la préparation et le lancement de la consultation de prestataires,

- le suivi des prestations demandées.

Il précise que cette mise à disposition des services de l'Etat est gratuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander au maire de signer la convention de mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

2018/32 - Eclairage public - Extinction

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a organisé l'extinction de l'éclairage public de 0 heure 30 à 5 heures, à compter du 1^{er} juin 2018, dans les villages équipés d'horloges astronomiques.

Il explique que cette extinction permettra de diminuer la consommation d'électricité pour la Commune.

M. Joël Gallard propose que la Municipalité organise une réunion publique à l'attention des administrés pour les informer.

Monsieur le Maire retient cette idée.

2018/33 - Transport scolaire – Convention de partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Carré présente un message adressé par la Région Nouvelle-Aquitaine concernant l'organisation du transport scolaire. La Région propose un projet de convention qui a pour objet de définir la consistance de la délégation de compétence attribuée à la Commune de Jabreilles les Bordes (autorité organisatrice de second rang - AO2) et de détailler les modalités d'exercice de cette compétence.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette convention de partenariat entre la Région et la Commune pour l'organisation du transport scolaire.

2018/34 - Transports scolaires – Participation financière des parents d'élèves

La Région Nouvelle-Aquitaine sollicite une décision actualisée pour les tarifs de transports scolaires appliqués auprès des parents d'élèves à compter de l'année scolaire 2018/2019. Il propose des tarifs ci-dessous :

1. L'élève est transporté dans sa zone de proximité :

- a) Il réside à plus de trois kilomètres de son école (1^{er} enfant) : **65 € / an**

*(le tarif à partir du 2ème enfant transporté sera de **32,50 € / an**)*

- b) Il réside à moins de trois kilomètres de son école (1^{er} enfant) : **65 € / an**

*(le tarif à partir du 2ème enfant transporté sera de **32,50 € / an**)*

c) La **gratuité** est attribuée aux familles sous condition de ressources,

d) La **gratuité** est attribuée, dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal, pour les enfants qui utilisent la navette entre les écoles de Jabreilles les Bordes et de St Sulpice Laurière.

2. **L'élève est scolarisé en dehors de son établissement de rattachement :**

250 € / an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

2018/35 - Redevance d'occupation du domaine public – ENEDIS 2018

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016/25 du 15 avril 2016 décidant du calcul et de la mise en place de la redevance d'occupation du domaine public par ERDF devenu ENEDIS,

Considérant le taux de revalorisation maximum prévu pour 2018 sur la base de la redevance 2002, soit 30,75 %,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de réviser le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux de 32,54 %, soit à la somme de 203,00 euros.

2018/36 - Comité de bassin Loire-Bretagne - Motion

Monsieur Marc GIRARD, conseiller municipal, présente un courrier du Comité de bassin Loire-Bretagne concernant la baisse des recettes des agences de l'eau engendrée par la loi de finances pour 2018.

Le Comité de bassin Loire-Bretagne a décidé d'une motion pour que notamment des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne soit maintenue.

Monsieur GIRARD rapporte l'exemple qui a concerné la Commune de Jabreilles les Bordes à l'occasion d'une demande de subvention pour le projet d'assainissement du village du Maillorat. Les conditions évoquées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ne pouvant être remplies, la Commune ne pourra pas obtenir d'aide de cet organisme.

Considérant le peu d'aide que peut recevoir la Commune, le Conseil municipal décide à l'unanimité de refuser de voter la motion proposée par le Comité de bassin Loire-Bretagne.

2018/37 - Trésorerie d'Ambazac – Motion contre la fermeture

Monsieur le Maire présente une motion contre la fermeture de la Trésorerie d'Ambazac mis en place par la Commune d'Ambazac.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le centre des finances publiques d'Ambazac fermera. C'est celui de Bessines qui sera alors en charge des collectivités du territoire de la Communauté de communes ELAN.

Il indique qu'il a reçu Mme ROUX-TRESCASES, Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne qui lui a fait part de cette décision de fermeture.

Monsieur CARRE a informé Mme ROUX-TRESCASES qu'il n'était pas contre cette fusion des deux centres d'Ambazac et de Bessines. La Trésorerie d'Ambazac n'est pas un service à la personne,

considérant la dématérialisation des relations entre administrés et finances publics. Le secrétariat de mairie est en relation avec ce service via le téléphone et via internet. Les relations directes au centre sont devenues quasiment inexistantes.

2018/38 - Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire explique que le Centre Communal d'Action Sociale de Jabreilles les Bordes est un établissement public qui n'a plus d'activité depuis plusieurs dizaines d'années.

Cet établissement est encore répertorié auprès de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Afin de régulariser la situation, il propose à l'Assemblée de dissoudre ce Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale de Jabreilles les Bordes à compter de ce jour.

2018/39 - Arrivée de la fibre optique

Monsieur le Maire informe que la société AXIONE en charge des travaux pour la mise en place de la fibre optique est venue en mairie présenter les travaux qu'ils vont mettre en place sur le territoire de la commune. Ces travaux seront achevés en novembre 2019.

A cette occasion, AXIONE va organiser des travaux d'élagage le long du réseau téléphonique. La Municipalité pourrait peut-être profiter de l'occasion pour mutualiser des travaux d'élagage concernant les voies communales. Un devis d'une société effectuant cette prestation sera sollicité pour avoir une première idée du coût de cette prestation.

2018/40 - Fleurissement

Madame Marie-Martine LEBUGLE, conseillère municipale, en charge du fleurissement, rapporte que seuls deux candidats se sont présentés au concours des maisons fleuries.

De façon à inciter les habitants de la commune à embellir leur environnement, elle propose que la Municipalité montre également l'exemple en organisant le fleurissement autour de la mairie par des plantes vivaces.

Une somme sera allouée l'an prochain pour l'achat de divers plants.